

REPUBLIQUE DU BENIN

0000000000

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

000000000000

DECRET N° 2014-181 du 06 mars 2014

Chargeant Monsieur **François Adebayo ABIOLA**,
Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de l'intérim du
Président de la République pour **Congo-Brazzaville**
le **06 mars 2014**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur François Adebayo ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle **pour Congo-Brazzaville le 06 mars 2014.**

CH

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur François Adebayo ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1. *B*